

CHARTRE INTERNET

MEDIATHEQUE DE SEGOUFIELLE

Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition.

CONDITIONS D'ACCÈS

@ La consultation d'internet est ouverte aux personnes inscrites à la médiathèque et sur présentation de leur carte. L'accès se fait sur rendez-vous, aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

@ Une autorisation des parents est demandée pour les mineurs.

@ Pour les enfants de moins de 7 ans un accompagnateur majeur doit être présent.

CONDITIONS D'UTILISATION

@ L'utilisation du poste informatique pour les mineurs se fait sous la responsabilité des parents.

@ Le temps de consultation est limité à 1 heure par usager, par jour, sur inscription ou rendez-vous.

@ Si le poste est libre et non réservé, un usager peut en disposer.

@ Tout rendez-vous non honoré après 10 minutes sera annulé et le poste attribué à un autre adhérent.

@ Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou pas), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers.

@ L'introduction de clés USB, cdrom, ou tout autre support personnel est interdit.

@ Le « T'chat » n'est pas autorisé.

@ Le commerce électronique n'est pas autorisé.

@ L'impression de documents fait l'objet d'une tarification fixée par délibération en assemblée générale (cf. tarifs).

**NE RENTRENT PAS DANS LES MISSIONS DE LA MÉDIATHÈQUE
ET SONT STRICTEMENT INTERDITS :**

@ La consultation de sites portant atteinte à la dignité de la personne, présentant un caractère pornographique ou dégradant, incitant à la haine raciale, constituant une apologie du crime et de la violence ;

@ Toute forme de piratage ;

@ Le détournement, l'utilisation ou la divulgation des messages électroniques et l'installation de systèmes conçus pour réaliser de telles interceptions ;

@ Le partage de fichiers par l'intermédiaire d'un logiciel P2P ;

@ La modification de la configuration du matériel informatique.

Tout type de téléchargement sur le disque dur est soumis à l'approbation des animateurs multimédia.

Des contrôles en direct et a posteriori peuvent être effectués pour la vérification des sites consultés. Ils permettent de connaître les dates et heures de consultation.

Les usagers qui ne respecteraient pas le contenu de la charte peuvent se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès à l'espace multimédia de la médiathèque.